



PRESENTATION DU SDIS

Les missions des sapeurs-pompiers en France

Les services départementaux d'incendie et de secours assurent la gestion des centres d'incendie et de secours, et des sapeurs-pompiers sur le territoire de leur département.

Les missions principales

- le secours aux personnes
- la lutte contre l'incendie
- la protection des biens et de l'environnement



Catégories des sapeurs-pompiers

Sapeurs-pompiers volontaires

En France, les secours reposent en majorité sur le volontariat.

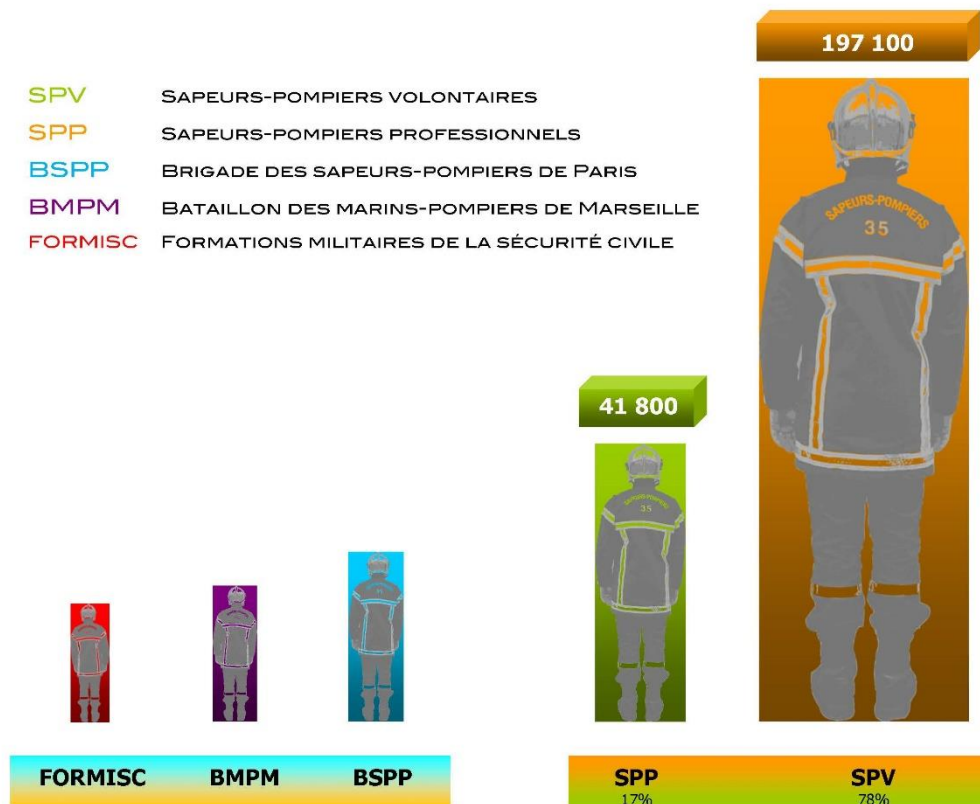
Les sapeurs-pompiers volontaires, au nombre de 197 100 en France, constituent 78 % des effectifs. Ce sont des citoyens qui ont décidé de consacrer une partie de leur temps à la collectivité, et qui accomplissent cette mission de secours en marge de leur profession ou de leurs études. Pour cela, ils perçoivent des vacations.



- ➡ Les jeunes sapeurs-pompiers et cadets sont au nombre de 29 200.
- ➡ Les personnels administratifs, techniques et spécialisés sont au nombre de 11 300.

251 900 SAPEURS-POMPIERS EN FRANCE

SPV	SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES
SPP	SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS
BSPP	BRIGADE DES SAPEURS-POMPIERS DE PARIS
BMPPM	BATAILLON DES MARINS-POMPIERS DE MARSEILLE
FORMISC	FORMATIONS MILITAIRES DE LA SÉCURITÉ CIVILE



MILITAIRES : 13 000 (5%)

CIVILS : 238 900 (95%)

Chiffres de référence pour l'année 2020

Catégories des sapeurs-pompiers

Sapeurs-pompiers professionnels

Les sapeurs-pompiers professionnels sont principalement affectés dans les grandes agglomérations, ou dans les centres de secours fortement sollicités. Ils sont 41 800 en France.



Personnels de santé et de secours médical

En France, on retrouve également un service de santé et de secours médical chez les sapeurs-pompiers, composé de plus de 12 595 médecins, pharmaciens, infirmiers et vétérinaires (presque tous sont des volontaires).



Chiffres clés sur le plan national

En 2020, les sapeurs-pompiers ont effectué 4 290 700 interventions ➡ c'est 11% de moins qu'en 2019

- . 282 800 incendies (-11%)
- . 3 613 300 secours d'urgence aux personnes (-12%) dont 238 000 secours routiers (-19%)
- . 53 800 risques technologiques (-12%)
- . 340 900 opérations diverses (-2%)

Soit 13 755 interventions par jour soit 1 intervention toutes les 7,3 secondes.

Le Service départemental d'incendie et de secours d'Ille-et-Vilaine (SDIS 35)



Le SDIS 35,
Service Départemental d'Incendie
et de Secours d'Ille-et-Vilaine,
est l'établissement public qui gère
aujourd'hui l'ensemble des centres
d'incendie et de secours et les
sapeurs-pompiers du département.

Les centres d'incendie et de secours dépendent depuis le 1er janvier 2000 de cette structure de commandement unique.

L'ensemble des décisions stratégiques sont ainsi prises au niveau départemental.



Fonctionnement du SDIS



PREFET D'ILLE-ET-VILAINE
Emmanuel BERTHIER



**PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU SDIS**
Jean-Luc CHENUT



DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DU SDIS
Contrôleur général
Eric CANDAS

Le fonctionnement du SDIS repose sur deux autorités hiérarchiques :

- > le Préfet d'Ille-et-Vilaine pour ce qui relève de la gestion opérationnelle
- > le Président du SDIS pour ce qui relève de la gestion administrative et financière.

Le Conseil d'administration du SDIS (CASDIS) est composé de 23 membres titulaires :
14 conseillers départementaux, 1 maire et 8 représentants d'EPCI (Établissements publics de coopération intercommunale) du département d'Ille-et-Vilaine.

Le Conseil d'administration du SDIS

Les membres titulaires

- 14 conseiller-ère-s départementaux-ales



Jean-Luc Chenut
Président
du Conseil départemental
et du SDIS d'Ille-et-Vilaine
Conseiller municipal du Rheu



Isabelle Courtigné
Conseillère départementale
Maire de Dourdain
1ère Vice-présidente du SDIS



Gaëlle Mestries
Vice-présidente
du Conseil départemental
Conseillère municipale de Mellesse
2ème Vice-présidente du SDIS



Cécile Bouton
Vice-présidente
du Conseil départemental
Conseillère municipale de Chartres-de-Bretagne



Olwen Dénès
Conseiller départemental



Charlotte Faillé
Conseillère départementale
Adjointe au Maire d'Irodoùr



Régine Komokoli-Nakoafio
Conseillère départementale



Jean-Michel Le Guennec
Conseiller départemental



Marcel Le Moal
Conseiller départemental



Schirel Lemonne
Conseillère départementale



Anne Mainguet-Grall
Conseillère départementale



Christophe Martins
Vice-président
du Conseil départemental
Maire d'Ifendic
Président de Montfort communauté



Nicolas Perrin
Vice-président
du Conseil départemental



Benoit Sohier
Conseiller départemental
Conseiller communautaire
de la Communauté de communes
de la Bretagne Romantique
Maire de Saint-Domineuc



Mickaël Le Bouquin
Maire d'Irodoùr

- 1 représentant de commune

- 8 représentants d'EPCI



Louis Pautrel
Vice-président de Fougères
Agglomération
Conseiller départemental
Maire de Le Ferré
Président de l'AMR 35
3ème Vice-président du SDIS



Yvon Mellet
Président du SIVOM Ercé-Teillac
Maire de Teillac
Vice-président de Bretagne Porte de
Loire Communauté
Membre supplémentaire
du Bureau du CA du SDIS



André Chouan
Conseiller communautaire
de Rennes Métropole
Maire de L'Hermitage



Aymar De Gouvion Saint-Cyr
Vice président de
Couesnon Marches de Bretagne
Conseiller départemental
Maire des Portes-du-Coglais



Christophe Le Bihan
Conseiller communautaire
de Vitry communauté
Adjoint à la maire de Vitry



Cyrille Morel
Conseiller communautaire
de Rennes Métropole
Adjoint à la maire de Rennes



Pascal Simon
Conseiller communautaire
de Saint-Malo agglomération
Maire de Saint-Guinoux



Philippe Thébault
Conseiller communautaire
de Rennes Métropole
Maire de Saint-Gilles

Le Conseil d'administration du SDIS

Les membres suppléants

- 14 conseiller-ère-s départementaux-ales



Armelle Billard
Vice-présidente
du Conseil départemental



Ludovic Coulombel
Vice-président
du Conseil départemental
Adjoint au maire de Saint-Gilles



Béatrice Duguépéroux-Honoré
Conseillère départementale



Sébastien Guéret
Conseiller départemental
Maire de Noyal-Châtillon-sur-Seiche



Aline Guiblin
Conseillère départementale
Adjointe au Maire de
Bazouges-la-Pérouse



Marc Hervé
Conseiller départemental
Adjoint au maire de Rennes



Paul Lapaude
Conseiller départemental
Conseiller communautaire
de Vitré Agglomération
Adjoint à la Maire de Vitré



Jeanne Larue
Vice-présidente
du Conseil départemental

- 1 représentant de commune



Stéphane Lenfant
Vice-président
du Conseil départemental



Roger Morazin
Vice-président
du Conseil départemental
Maire de la Chapelle-Bouëxic



Marie-Christine Morice
Conseillère départementale
Vice-présidente
de Vitré Agglomération
Maire d'Étrelles



Sylvie Quilan
Conseillère départementale



Emmanuelle Rousset
Vice-présidente
du Conseil départemental
Conseillère municipale de Rennes



Yann Soulaillé
Vice-président
du Conseil départemental



Olivier Barbette
Maire de Mézières-sur-Couesnon

- 8 représentant-e-s d'EPCI



Florence Abadie
Conseillère communautaire
Saint-Malo Agglomération
Conseillère départementale
Adjointe au Maire de Saint-Malo



Thierry Beaujouan
Vice-président
des Vallons de haute Bretagne
Maire de Guipry-Messac



Christophe Fouillère
Conseiller communautaire
de Rennes Métropole
Adjoint à la Maire de Rennes



Hervé Guillard
Conseiller communautaire
de Fougères Agglomération
Maire de Parigné



Christian Hubert
Président de
Couesnon Marches de Bretagne



Vincent Minier
Président de Bretagne
Porte de Loire Communauté



Jacques Ruello
Conseiller communautaire
de Rennes Métropole
Maire de Cintré



Catherine Roux
Conseillère communautaire
de Rennes Métropole
Adjointe au Maire d'Acigné



Le SDIS en effectif...

Sur le département d'Ille-et-Vilaine on compte au total 4062 agents...

- 3 233 sapeurs-pompiers volontaires,
- 644 sapeurs-pompiers professionnels,
- 185 personnels administratifs et techniques.

Parmi eux, on retrouve :

359 agents du service de santé et de secours médical.

Cet effectif comprend des médecins et infirmiers qui prennent en charge au quotidien la médicalisation et la para médicalisation des évacuations d'urgence, des pharmaciens, des vétérinaires, des psychologues experts, des kinésithérapeutes, des diététiciennes, des sages-femmes...

Les personnels administratifs et techniques qui concourent au bon fonctionnement du SDIS.

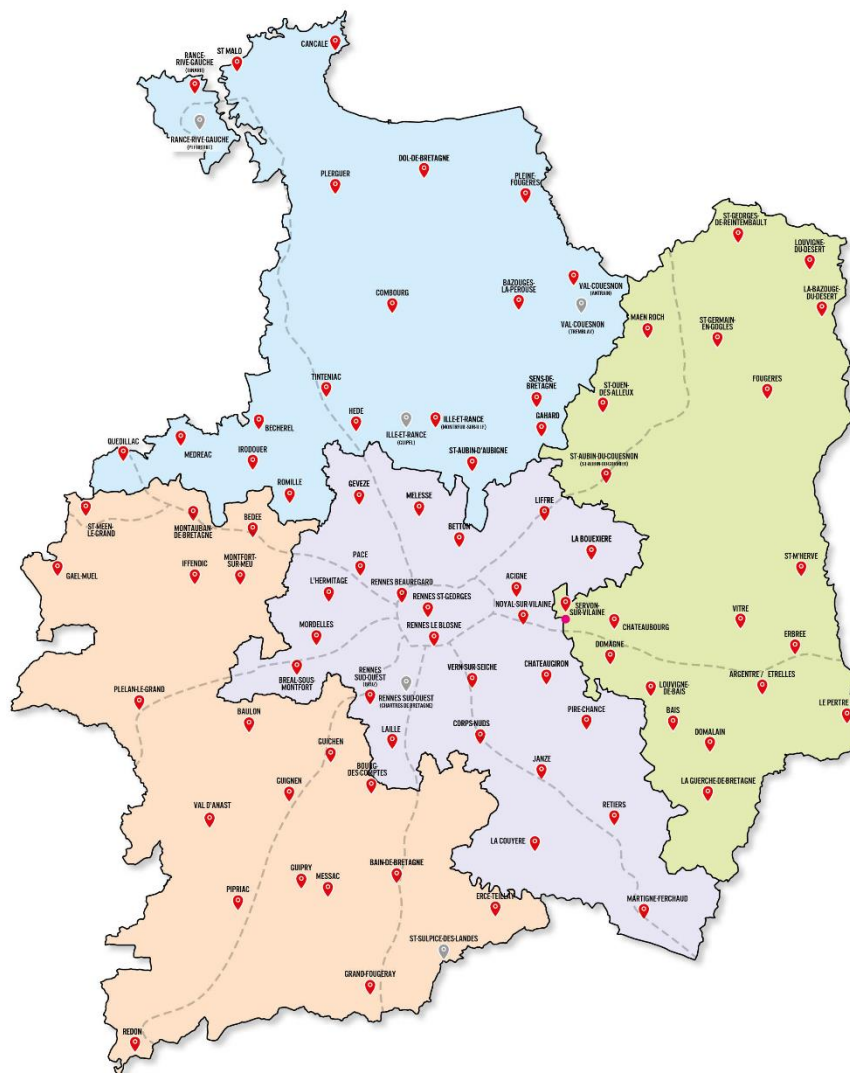
Ils oeuvrent dans différents domaines : les finances, les transmissions et l'informatique, la logistique, l'acquisition et la maintenance des matériels et véhicules, les ressources humaines, l'organisation des formations...



Organisation

Il existe 83 centres d'incendie et de secours (CIS) sur le département d'Ile-et-Vilaine.

Les centres d'incendie et de secours sont coordonnés par quatre groupements territoriaux



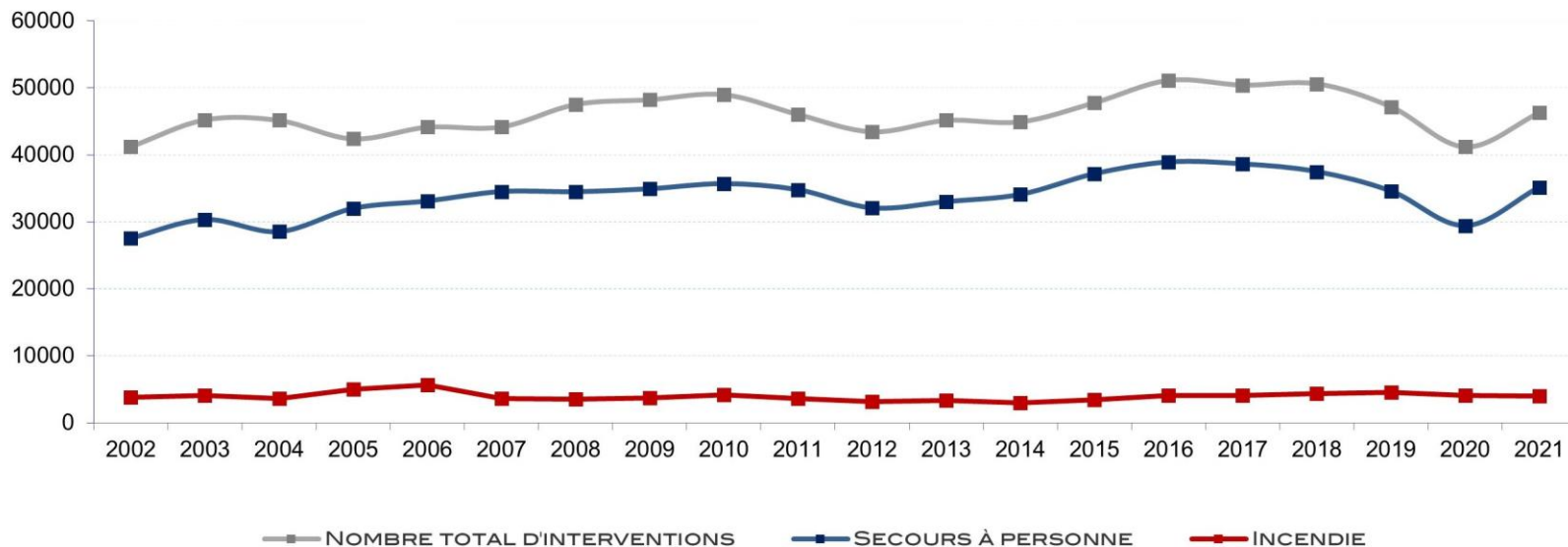
Quelques chiffres...

46 285 interventions ont été effectuées par les sapeurs-pompiers en 2021 sur le département d'Ile-et-Vilaine (+12,31 % par rapport à 2020)

- 202 198 appels décrochés en 2021 (+ 9,56 %)
- 65% des interventions ont lieu pendant la journée (données 2021)
- 35 145 consistent en du « secours à la personnes » (+19,47 %)
- 4 115 sont du secours routiers (+ 21,67 %)
- 3 034 sont des opérations diverses (dégagement d'arbres sur la chaussée, inondations, ouvertures de portes ou ascenseurs, destruction de nids d'apides,...) (- 29,98 %)
- 3 991 sont liées à un incendies (- 2,11 %)



Evolution des interventions



Depuis 20 ans, la proportion des interventions réalisées par les sapeurs-pompiers en matière de secours à personne a augmenté de près de 14%.

En 2002, il représentait 27 537 interventions, soit près de 67% de l'activité.

En 2021, avec 35 455 interventions réalisées, le secours à personne a représenté près de 76 % du nombre total d'interventions.

Répartition des interventions en 2021

Les incendies constituent 8,62 % des interventions réalisées. Ces interventions, particulièrement longues, nécessitent cependant l'engagement de moyens humains et matériels particulièrement importants.

Secours routiers

4 115 interventions
8.89 % (+21,67 %)

Incendies

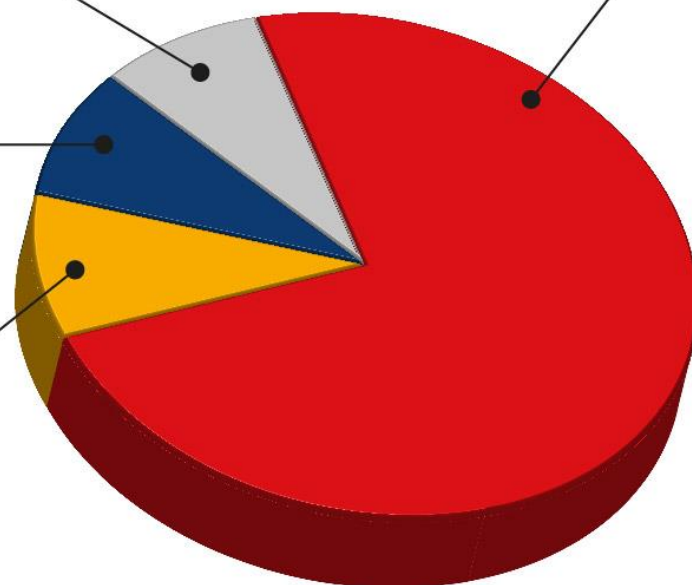
3 991 interventions
8.62 % (-2,11 %)

Opérations diverses

3 034 interventions
6.56 % (-29,98 %)

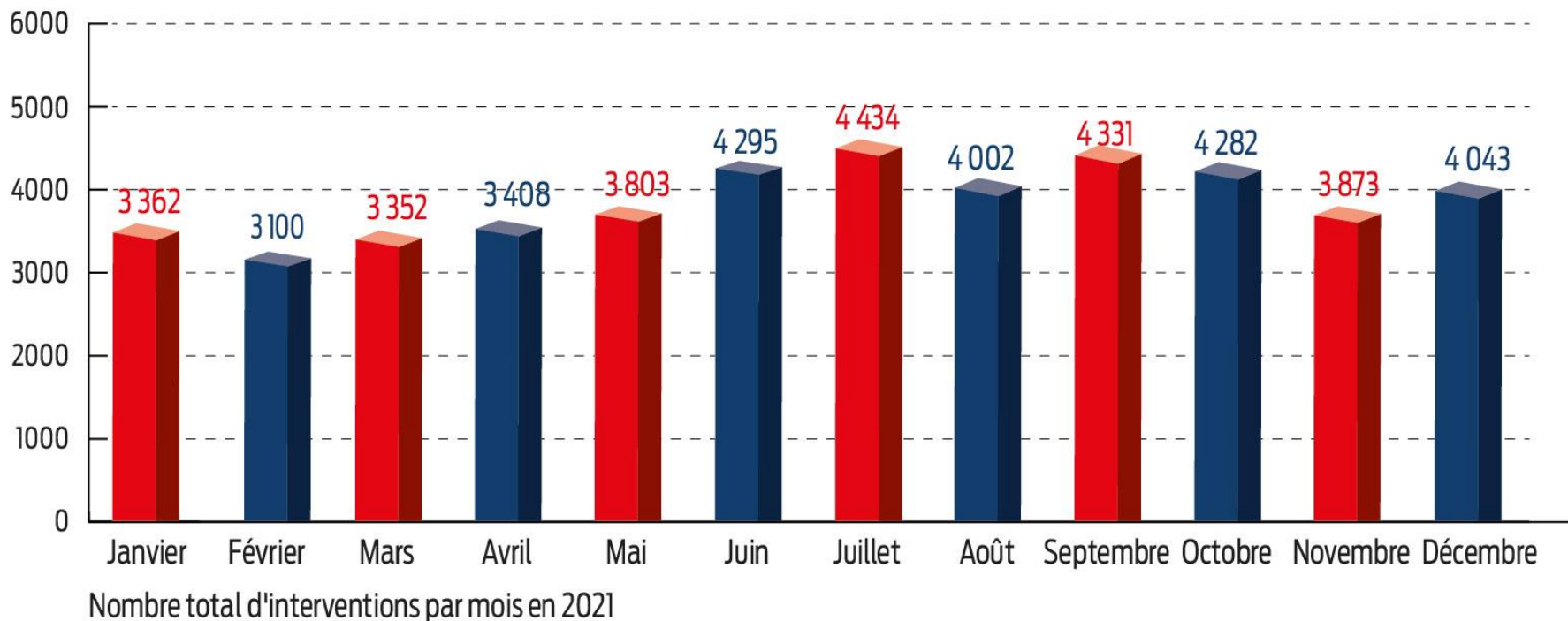
Secours à personne

35 145 interventions
75.93 % (+19,47 %)



A noter que les feux sont aujourd'hui de plus en plus diversifiés et dangereux.

Evolution des interventions mensuelles



Chiffres sur l'année 2021

Les missions opérationnelles

Les sapeurs-pompiers assurent des missions opérationnelles très variées :

- la lutte contre l'incendie,
- le secours à personne,
- le secours routier,
- les risques technologiques,
- les opérations diverses.



Les équipes spécialisées

Pour intervenir lors d'opérations particulières, les sapeurs-pompiers ont mis en place des équipes spécialisées.

Les spécialités nautiques

- la plongée
- le sauvetage côtier
- les interventions à bord des navires et des bateaux (IBNB)

Les unités de sauvetage spécialisé

- le groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux (GRIMP)
- le sauvetage déblaiement
- la cynotechnie

Les unités spécialisées en risques technologiques

- les risques chimique et biologique
- le risque radiologique
- le risque animalier



Les interventions des sapeurs-pompiers sont de plus en plus diversifiées. De « soldat du feu », le sapeur-pompier est devenu au fil du temps, un véritable « généraliste des secours ».

Les véhicules du SDIS

Véhicules dédiés à la lutte contre l'incendie



Fourgon Pompe Tonne – FPT (pour les feux d'habitations)



Fourgon Pompe Tonne Secours Routier – FPTSR (engin polyvalent incendie et secours routier)



Camion Citerne Forestier – CCF (pour les feux d'espaces naturels)



Camion Emulseur – CAEM (pour la lutte contre les feux d'hydrocarbures)



Camion Citerne Grande Capacité – CCGC (pour l'alimentation en eau sur des sinistres (+ CCGC-LC))

Les équipements

Véhicules dédiés au secours à victimes



Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes – VSAV (ou « ambulance »)



Véhicule Liaison de Santé – VLS (ou véhicule léger des Officiers de santé)



Véhicule de Secours Médicalisé – VSM (pour assurer la médicalisation des victimes)



Véhicule Secours Routiers – VSR (pour la désincarcération des Victimes, prisonnières de leurs véhicules)

Les équipements

Les moyens aériens - échelles



Échelle Pivotante Séquentielle – EPS (pour l'appui aérien d'opérations sensibles)



Bras Elévateur Articulé – BEA (pour l'appui aérien d'opérations sensibles)



Echelle Sur Porteur Motorisé – ESPM (adaptée aux risques urbains)



Dévidoir Automobile – DA (pour l'alimentation en eau sur de longues distances)

Les équipements

Véhicules dédiés aux opérations diverses



Véhicules Tous Usages /Véhicules Légers Utilitaires – VTU/VLU (pour les opérations diverses)

Véhicules particuliers



Fourgon Mousse Grande Puissance – FMOGP (Pour intervenir sur des feux industriels, d'hydrocarbure ou sur toute intervention nécessitant un débit important en eau ou en mousse)



Véhicule de Protection Éclairage Ventilation Sauvetage Déblaiement – PEVSD (pour intervenir sur des opérations comportant des risques liés aux inondations, effondrement, et permettant des manœuvres de forces)



Véhicule de Reconnaissance Chimique et Bactériologique – VRCB (pour intervenir sur des risques chimiques, biologiques ou pour action de dépollution)

Chronologie de l'intervention



1



Appel des secours au 18 ou 112

Indiquez aux sapeurs-pompiers :

- Le lieu précis et la nature de l'accident
- Le nombre et l'état des victimes
- La présence éventuelle de dangers spécifiques

La précision des informations permettra d'envoyer au plus vite les véhicules adaptés à la situation.

5



Déclenchement par bip des sapeurs-pompiers

Retransmission immédiate
sur les bips des sapeurs-pompiers
de garde.

2



Traitement informatique des informations au centre de traitement des appels

Arrivée de l'appel au CTA-CODIS qui centralise
tous les appels 18 et 112 du département.

6



Départ des véhicules

Envoi du ou des véhicule(s) approprié(s).

3



Orientation vers le centre d'incendie et de secours

- Le plus proche
- Qui dispose des moyens nécessaires
et disponibles (engins, personnels).

7



Arrivée sur les lieux

Intervention des sapeurs-pompiers
dans un délai théorique de 20 minutes,
dans des conditions normales
de circulation.

4



Réception de l'alerte

L'alerte est réceptionnée sur la console
du centre d'incendie et de secours
prévue à cet effet.

La gestion de l'alerte



Les demandes de secours du département sont centralisées au CTA-CODIS situé à Rennes, sur le site de la Direction Départementale du SDIS.

Chaque jour, 4 à 7 opérateurs, 1 chef de salle, 1 adjoint et 1 officier CODIS assurent le traitement des appels d'urgence.

Le Centre de Traitement d'Alerte (CTA-CODIS)

Le CTA-CODIS prend en charge la réception, le traitement, et la réorientation éventuelle des appels d'urgence destinés à distribuer les secours, sur l'ensemble de l'Ille-et-Vilaine.

Quelques chiffres...

- > 202 198 appels décrochés en 2021, soit + 9,56% par rapport à 2020
- > 554 appels traités par jour en moyenne

18 et 112

les numéros qui « sauvent »

**Lorsque vous passez un appel au 18 ou au 112,
il est important d'indiquer à l'opérateur qui décroche :**

- **LE LIEU DE L'ACCIDENT :**
commune, rue, n°, étage,...
- **LA NATURE DE L'ACCIDENT :**
feu, explosion, fuite de gaz, accident de la route, malaise, inondation, pollution,...
- **LE NOMBRE DE VICTIMES**
et, si possible, leur état apparent.
- **LA PRÉSENCE ÉVENTUELLE DE DANGERS SPECIFIQUES :**
produits chimiques, personnes en péril...

**NE RACCROCHEZ JAMAIS
LE PREMIER !**



C'est à partir des informations données par l'appelant que le Centre de Traitement d'Alerte (CTA-CODIS) qui reçoit l'appel, alerte le ou les centres de secours (en fonction de l'importance du sinistre) les plus proches du lieu de l'intervention.



La gestion de l'alerte

Le centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (CODIS)

Le CODIS est l'organe de coordination de l'activité opérationnelle.

Il est localisé à Rennes, à la direction départementale du SDIS.

C'est l'outil du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.



La gestion de l'alerte

Les missions du CODIS

> Mission de coordination

Il suit l'évolution des situations opérationnelles.

> Mission d'alerte, de renseignement et d'information auprès des partenaires

Il informe les instances locales (Préfecture, SAMU, DDE...) ainsi que, le cas échéant, la presse quand l'intervention prend de l'ampleur.

Il peut, dans certains cas, demander l'intervention complémentaire de moyens publics ou privés (associations de secourisme, travaux publics...).

> Mission de prévision

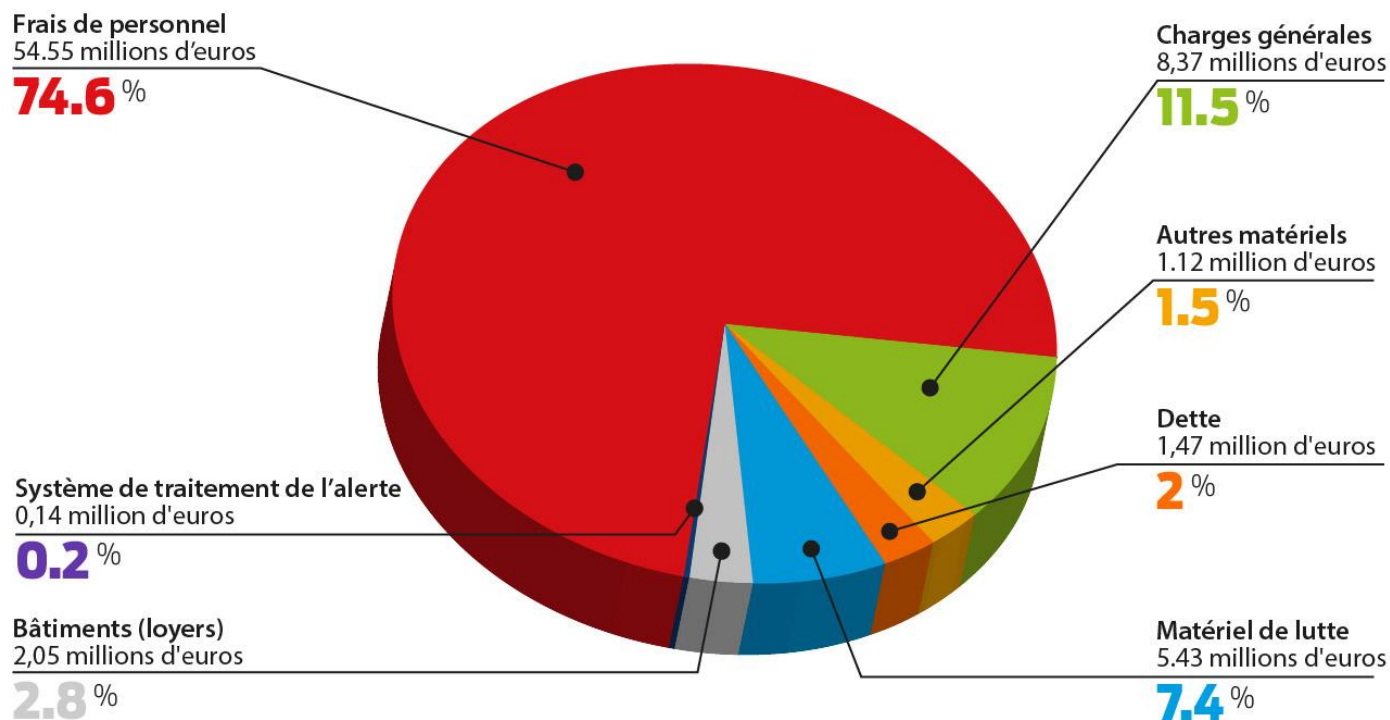
Il anticipe l'évolution opérationnelle, par la préparation et l'organisation de renforts ou de relèves de personnels sur des interventions de longue durée.

> Mission de mise à disposition de moyens opérationnels

Il s'assure de la mise à disposition des moyens engagés et des moyens disponibles pour partir en renfort sur des interventions importantes.

Le budget du SDIS

Les principales dépenses du SDIS en 2021

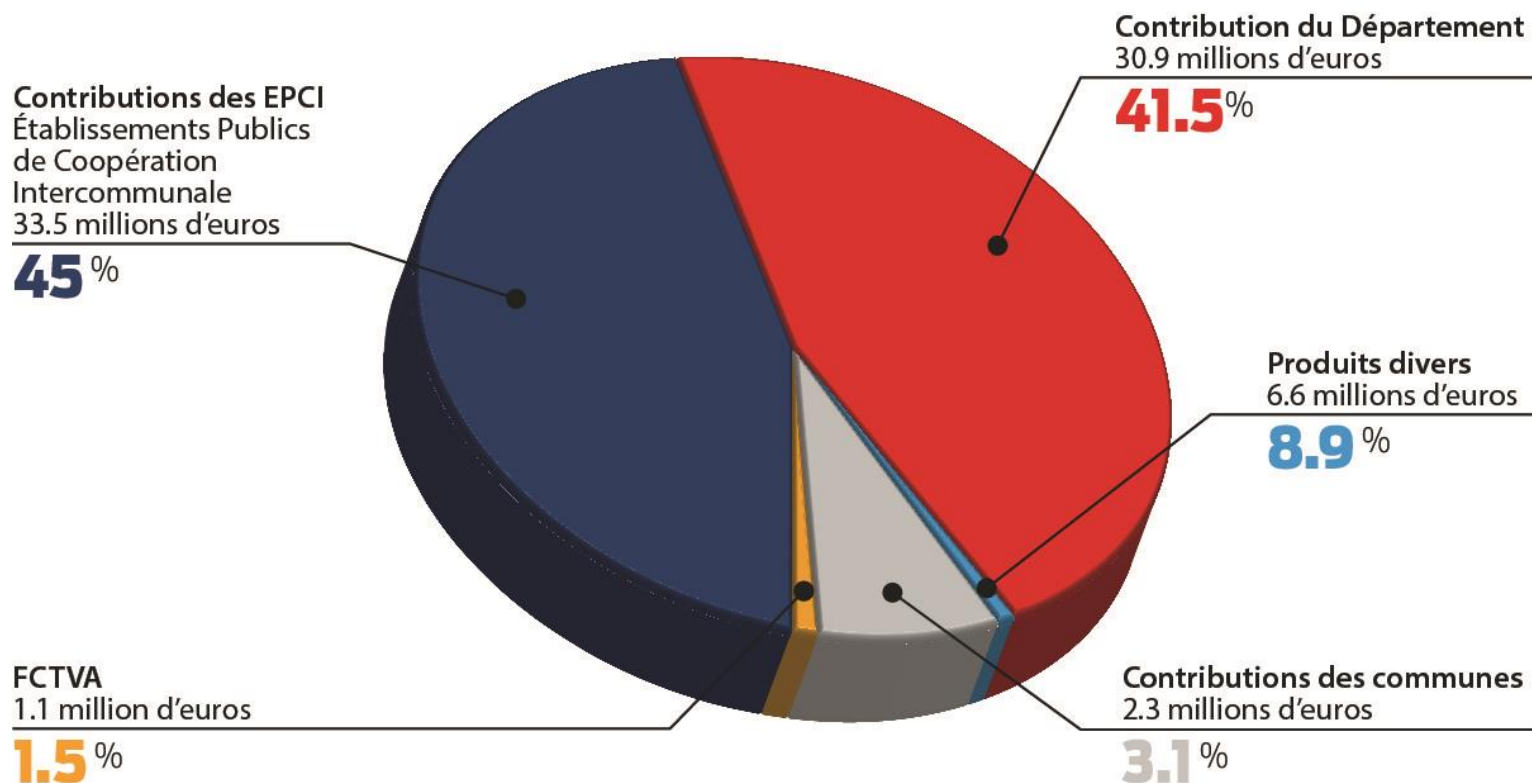


Répartition établie en millions d'euros sur l'année 2021

En 2021, le budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ile-et-Vilaine a atteint près de **74,4 millions d'euros** ; il sert à la fois les dépenses de fonctionnement et d'investissement de l'établissement public.

Le budget du SDIS

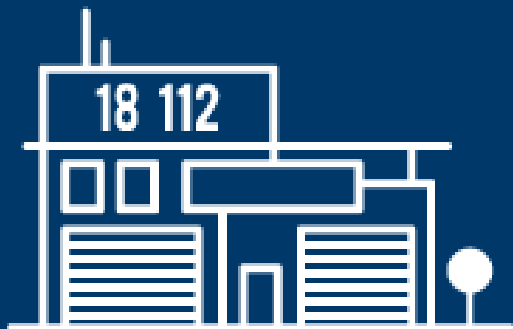
Les recettes réelles du SDIS en 2021



Compte administratif 2021

Le Département s'engage...

aux côtés des sapeurs-pompiers d'Ille-et-Vilaine



En complément de sa contribution,
le Département supporte directement
la totalité des dépenses liées à la construction
de nouveaux centres d'incendie et de secours
et à la modernisation des bâtiments existants.

Coût du service public de secours en Ile-et-Vilaine

78 €
PAR **HABITANT** ET PAR **AN***



*Dont plus de 13€ de dépenses
supportées directement par le
Département en plus de la
contribution versée.*

* Dépenses 2020
Population de référence : 1 096 661 habitants (DGF 2020)



Merci de votre attention
